

Le meurtre de la Tour Denecourt

par **François Daubard**,
lauréat du concours 2019 de la nouvelle policière
Suspense en Seine-et-Marne,
1^{er} prix dans la catégorie de moins de 15 ans,
à l'unanimité du jury.

Nous sommes le 20 juin 2011, une des plus passionnantes affaires criminelles de ce début du XXI^e siècle, chers auditeurs, est en train de s'achever. Mais n'allons pas trop vite et reprenons les choses au commencement.

Ainsi, le dimanche 27 avril 2008, la forêt de Fontainebleau, célèbre dans le monde entier, avait été une nouvelle fois le théâtre d'une histoire tout aussi mystérieuse que sanglante. Les plus anciens d'entre nous se souviennent encore de cette affaire datant du lundi 31 octobre 1988, pas véritablement élucidée à ce jour que l'on avait appelée « le meurtre des fiancés de Fontainebleau » et qui avait alors défrayé la chronique tant dans la presse locale que dans la presse nationale. Un journaliste travaille aujourd'hui encore inlassablement à la recherche de la vérité. Règlement de compte, tir malencontreux de braconniers, crime crapuleux... Les pistes sont nombreuses. Plus ancien, la tentative d'assassinat de Louis-Philippe, le premier roi des Français et non de France dans les allées du parc du château. La Dépêche télégraphique de Paris du 16 avril 1846, à 11 heures ½ du soir annonçait : « *Le Ministre de l'Intérieur, à M. le Préfet du Var.*

La Providence vient encore de sauver les jours du Roi : Un assassin a tiré sur Sa Majesté, ce soir vers 5 heures ½, au moment où le Roi revenait de la promenade et traversait le parc de Fontainebleau ; personne n'a été atteint. L'assassin a été arrêté ;

Pour copie : le directeur du Télégraphe,

Signé Ch. Lemaistre

Certifié conforme

Le Préfet du Var, Jos Teisseire »

Ou encore l'assassinat de Monaldeschi, amant de la reine Catherine de Suède, dans la somptueuse Galerie des cerfs du château lui-même. La cote de mailles du malheureux Italien y est encore exposée de nos jours.

Ce ne sont là que quelques exemples qui nous prouvent que la « Maison de siècles » et sa forêt ont toujours été le théâtre d'affaires sanglantes. Alors nos auditeurs peuvent s'interroger, pourquoi un tel retour sur des histoires datant parfois de plusieurs siècles ? Quel est le rapport avec notre affaire ? Et bien les érudits, les amateurs d'art animalier, les habitants du Pays de Fontainebleau et en particulier du charmant village de Thomery en bordure de Seine l'auront compris et se souviennent de la une de l'hebdomadaire La République de Seine-et-Marne : « **Rosa Bonheur** assassinée ! » Quel choc !

Personne n'avait jamais dit que la célèbre artiste peintre, qui avait été la première femme à recevoir les insignes de chevalier puis d'officier de la Légion d'honneur ; l'impératrice Eugénie avait d'ailleurs fait le déplacement de Fontainebleau où se trouvait alors la Cour, pour lui remettre le fameux ruban rouge en 1865, avait été assassinée. Venait-on de découvrir un nouveau scandale d'Etat qui avait été étouffé et tu jusqu'alors ?

Les ventes du journal avaient grimpé en flèche. Il avait fallu faire un nouveau tirage. On tentait même de se le procurer dans les départements voisins. Le site de consultation en ligne avait connu, lui aussi, des records d'affluence ! Vous pensez ! Pour un scoop, c'était un scoop ! Surtout en cette période calme. En effet, cette semaine-là, on ne trouvait que des articles insipides, qui ne pouvaient intéresser

que les personnes concernées. La rue Saint-Merry avait dû être interdite à la circulation deux heures durant entre la rue de la Paroisse et la rue Guérin du fait de la chute d'une cheminée sur la chaussée. Heureusement aucun blessé. Le club de bridge, toujours aussi dynamique, publiait ses résultats. Le Souvenir français appelait à venir nombreux aux commémorations de la fin du second conflit mondial...

Eh bien, c'est le procès de cette fameuse affaire **Rosa Bonheur** qui s'achève ces jours-ci au tribunal de Fontainebleau et que nous nous proposons de vous faire vivre comme si vous y étiez.

L'instruction a duré 3 ans. Trois longues années dont la presse nationale n'a pas manqué de nous tenir informés ; nous racontant tout et son contraire. On avait parfois le sentiment de se retrouver dans l'affaire du petit Grégory, d'ailleurs toujours pas résolue non-plus à ce jour. Il est des affaires pour lesquelles, plus on enquête, plus le voile s'épaissit. Alors allons-nous connaître à l'issue des délibérations le dénouement de cette affaire **Rosa Bonheur**, ou allons-nous voir le mystère devenir encore plus opaque ? Une chose est sûre, elle a fait redécouvrir cette artiste et ses œuvres partent de plus en plus cher en salles des ventes.

Alors entrez avec nous dans la salle pour suivre les débats ! Nous sommes à un des moments cruciaux, le commissaire Kremer, homme d'expérience, de grande taille, au regard bleu et cheveux grisonnants et qui avait été chargé de l'enquête prend la parole pour exposer l'affaire à la Cour.

« Monsieur le Juge, mesdames et messieurs les jurés, il est de mon devoir de vous exposer l'affaire dans son intégralité sans négliger le moindre détail.

Cela a commencé, comme chacun ici le sais, le dimanche 27 avril 2008. Deux randonneurs, M et Mme Dumont respectivement âgés de 26 ans et de 24 ans voulaient « *goûter en forêt de Fontainebleau les joies des premières températures printanières* » selon leurs propres termes. La veille ils avaient décidé de se rendre jusqu'à la tour Denecourt.

Partis de bonne heure de Paris par le train au départ de la gare de Lyon, pour l'atteindre avant 9 heures, ils arrivèrent sur les lieux à l'heure prévue et décidèrent, comme ils avaient le temps, de gravir les marches de la tour, pour y contempler la vue sur le massif forestier.

Arrivés au sommet, ils virent une masse de bois obstruant le passage. Horreur ! Il ne leur fallut pas longtemps pour reconnaître l'objet : il s'agissait d'un cercueil. Non pas d'un faux cercueil comme on peut parfois en voir dans les manifestations lors de la fermeture définitive d'une entreprise, ou du vote d'une loi, non il s'agissait bien d'un véritable cercueil. Il n'était pas neuf, mais semblait avoir été exhumé d'un caveau et portait les traces typiques des outrages du temps qui passe et de la décomposition du corps qui s'y trouve. La plaque de laiton vissée sur le couvercle indiquait **Rosa Bonheur 1822-1899**. Mais ils n'eurent pas le temps de lire l'inscription, tant leur stupeur était grande.

Pris de panique, ils dévalèrent les marches. Arrivés en bas, il leur fallut quelques instants pour reprendre leur souffle avant de nous appeler.

Nous sommes arrivés une vingtaine de minutes plus tard. Après avoir sécurisé la zone comme à l'accoutumée, afin qu'elle ne soit pas polluée par des traces

n'ayant rien à voir avec l'affaire et qui nous conduiraient sur de mauvaises pistes, deux de mes adjoints ont procédé à l'interrogation de routine des deux témoins. Pendant ce temps j'ai à mon tour gravi les marches de la tour.

Arrivé en haut, j'ai constaté qu'il n'y avait rien, pas le moindre cercueil. Il n'y avait que quelques mégots, des capsules de canettes, un ticket de visite de la locomotive de Longueville et une splendide rose rouge.

J'étais sur le point de leur dire que ça allait leur coûter cher de nous déranger pour rien, mais la panique de la femme n'était pas feinte. Elle avait du mal à se calmer. Le témoignage de son mari était cohérent d'après mes adjoints. C'est au moment où je leur dis que seuls leurs dires ne suffiraient pas à ouvrir une véritable enquête et que j'allais devoir les emmener avec moi au commissariat pour prendre leur déclaration, que M. Dumont me demanda s'il pouvait appeler les amis qu'ils devaient rencontrer le midi au Mont Chauvet pour un pique-nique. Je lui ai donné l'autorisation, mais je lui ai interdit d'évoquer les raisons qui les empêchaient de se rencontrer.

Et c'est en sortant son portable qu'il s'est aperçu qu'il avait pris une photo dudit cercueil. En effet, il avait son téléphone à la main quand il gravissait les marches, car il voulait photographier sa femme montant les escaliers, « en plein effort », comme il dit. Sous l'emprise de la peur son doigt avait appuyé sur le déclencheur, sans qu'il s'en aperçoive. Il avait fait deux photos.

La salle d'audience était pourvue d'un grand écran permettant de présenter différents documents cités par l'accusation ou la défense.

Comme vous pouvez le voir sur l'écran, elles sont floues, mais on peut reconnaître que cette masse marron est bel et bien un cercueil.

Le commissaire présenta ensuite une photo très nette de la rose.

L'avocat de la défense, Maître Renard, fit remarquer d'une voix assurée :

« Effectivement on peut remarquer que les photos ont été prises à des heures différentes, nous ne pouvons donc pas nier ce fait, mais ce n'est pas un argument irréfutable, car nous n'avons aucune preuve qu'il ne s'agit pas d'une mise en scène pour nuire à mon client. Il n'y a pas de témoin de toute cette histoire ! Qu'est-ce qui nous prouve qu'ils n'avaient pas des complices qui ont emporté ce cercueil, ou qu'ils n'ont pas monté cette histoire de toutes pièces pour faire parler d'eux ? »

En effet, je vais donc continuer de vous exposer cette affaire, poursuivit le commissaire sans perdre son calme.

- Désolé, mais nous allons procéder à une suspension de séance », intervint le juge. En effet, il était déjà 6 heures de l'après-midi. La séance continuera donc demain. Les nombreux curieux et journalistes évacuèrent la salle d'audience.

Aujourd'hui, 21 juin 2011, c'est le deuxième jour du procès qui fascine le pays tout entier du fait de ses nombreux rebondissements. La rue Grande est encombrée de nombreux véhicules avec antennes paraboliques aux couleurs des différentes chaînes de télévision ou de radio. Les forces de l'ordre étaient chargées de contenir les curieux et les badauds.

« Monsieur le commissaire veuillez continuer le dérouler de l'affaire, commença le juge.

- Nous sommes rentrés au commissariat de Fontainebleau pour enquêter sur la disparition mystérieuse du cercueil. Je laissais une équipe de la police scientifique de Versailles sur place pour passer les lieux au peigne fin, puis se tournant vers l'avocat, à la recherche du moindre indice, Maître ! Puis nous avons énuméré les différents indices que nous avons à notre disposition en utilisant une vieille méthode qui consiste à afficher les photos de tous les indices sur un support et de relier ceux qui ont un point commun entre eux, ne serait-ce qu'un petit lien.
- Eh bien elle ne devait pas être bien remplie votre vitre, ajouta l'avocat pour le déstabiliser.
- Effectivement Maître, mais il n'empêche que c'est un début comme un autre et croyez moi après avoir résolu une vingtaine d'affaires devant cette même cour et dans cette même salle, je puis vous affirmer que j'ai connu des débuts d'enquête plus difficiles que ça.

Pour en revenir à l'affaire nous avons sollicité l'aide de l'ONF, l'Office national des Forêts, afin d'organiser des recherches. Celles-ci devaient s'avérer plus prometteuses du fait de leurs connaissances un peu plus poussées des lieux et de la topographie en général. Leurs méthodes conjuguées aux nôtres ont été des plus efficaces, car elles sont complémentaires.

Ainsi nous avons pu retrouver le cercueil dans une petite grotte située non loin de la croix du Calvaire et ce avec l'aide des hommes de l'ONF. Nous avons fait venir dans un premier temps les éléments de la police scientifique pour effectuer tous les relevés dont nous avons besoin pour notre enquête. J'avais hâte de pouvoir procéder à l'ouverture du cercueil. Comme nous l'avaient précisé M. et Mme Dumont, il avait bien souffert, mais il ne datait pourtant pas du XIXe. Les traces de la décomposition d'un corps à l'intérieur étaient évidentes.

On entendit plusieurs « aaah » dans l'assistance.

Le corps était celui d'une femme, mais son visage ayant été mutilé ne permettait aucune identification. Cependant les vêtements qu'elle portait n'étaient pas non plus du XIXe siècle. L'état du corps ne permettait pas de penser qu'il datait lui aussi du XIXe. Nous avons donc dû investiguer, pour savoir si éventuellement Rosa Bonheur avait été embaumée après son décès.

Le corps ne fut pas extrait du cercueil sur site. On le fit transporter par une équipe de l'institut médico-légal de Paris. C'est là que l'autopsie et les analyses ont été menées.

La salle retenait son souffle.

Le commissaire poursuivit : « Les conclusions nous ont permis d'avancer d'un côté et mais ont soulevé d'autres interrogations d'autre part. En effet, le corps était bien celui d'une femme, mais ça, nous l'avons vu à l'ouverture du cercueil. La victime n'avait *a priori* pas l'âge de Rosa Bonheur à sa mort. Alors qui était-elle ? En croisant les fichiers des personnes disparues, rien n'était apparu. Cependant, nous trouvâmes dans les dossiers des services sociaux une vague trace d'une Rosa Bonheur, résidant en Seine-et-Marne. Elle n'avait pas de famille et ne semblait pas avoir d'emploi.

Des collègues se sont rendus à son domicile, où ils trouvèrent porte close. La boîte aux lettres de sa bicoque située en rase campagne débordait de prospectus, mais pas la moindre lettre... Il ne fut pas difficile d'ouvrir la porte d'entrée, car elle ne disposait d'aucune serrure. La petite maison n'avait ni l'électricité, ni l'eau courante et encore moins le téléphone. Cette **Rosa Bonheur** vivait hors du temps, de notre temps et dans le plus grand dénuement. On ne trouva ni photo ni pièce d'identité. L'ameublement, aussi tant est qu'on puisse parler d'ameublement, avait dû être glané dans les décharges ou au gré des passages des encombrants dans les villes. Elle vivait donc dans une immense pauvreté.

Cette maisonnette n'avait rien de commun avec celle de la grande **Rosa Bonheur**, certes laissée un peu à l'abandon de nos jours, mais qui à son époque était fort belle. Outre le nom, les deux femmes avaient au-delà du temps un point commun : l'art animalier. Je ne suis pas ici pour vous faire un cours sur l'art et d'ailleurs, je n'en aurais pas les compétences, mais **Rosa Bonheur** fut en son temps une grande artiste reconnue. Le château de Fontainebleau abrite aujourd'hui encore dans certaines salles peu souvent accessibles au public certaines de ses œuvres. La ville possédait d'ailleurs aussi un superbe taureau en bronze situé devant l'hôtel de l'Aigle noir. La légende veut que les troupes allemandes l'aient pris pour en faire des canons durant l'Occupation, mais que la résistance locale lui avait coupé la queue auparavant. Il n'en est rien. Ce sont les français qui le fondirent pour en faire des pièces d'armement.

Il existe aussi à Fontainebleau une association très active des **Amis de Rosa Bonheur**. L'idée m'est donc venue de contacter Mme Eliane Foulquier, la présidente de cette association. Celle-ci me dit connaître « notre » **Rosa Bonheur**. Elle m'expliqua avec toute la retenue d'une dame distinguée, que la victime était une femme « spéciale ». Elle cultivait sa différence et s'habillait comme son homonyme qu'elle vénérât tant pour son œuvre que pour son mode de vie, son indépendance. Elle avait une passion incontestable pour le peintre. Après tout le fait de porter le même nom n'avait-il pas une influence ? Certains trouvent des similitudes de caractère chez les personnes ayant le même prénom, alors si on y ajoute le nom de famille... Elle se coiffait de la même façon, se teignait les cheveux en blanc, mais n'avait jamais accepté d'être photographiée. Les membres de l'association s'étaient toujours demandés, si c'était son vrai nom, ou si elle se faisait seulement appeler de la sorte. Elle militait pour faire rentrer le nom de **Rosa Bonheur** dans le Petit Larousse.

- Qu'avez-vous trouvé qui vous prouve qu'elle admirait le peintre, demanda un des neuf jurés.
- Nous avons trouvé dans son gourbi plusieurs toiles de **Rosa Bonheur** ainsi que divers articles concernant le peintre.
- Et ces toiles, s'agissait-il d'originaux ?
- Voilà un point crucial de notre enquête. En effet, les experts qui ont été diligentés ne parviennent pas à se mettre d'accord sur quelques pièces de sa collection. Des œuvres inconnues pour certaines et des toiles à la manière de, pour d'autres !
- Pardon mais j'aimerais entendre la voix d'un de vos experts.
- Soit monsieur le juge, comme il vous plaira.

L'expert des tableaux de **Rosa Bonheur** de l'Institut national d'histoire de l'Art, Monsieur Guy Isnard, ancien commissaire divisionnaire aux faux, chevalier de la Légion d'honneur, fut introduit.

- Monsieur, vous avez examiné les tableaux trouvés au domicile de la victime, pouvez-vous nous faire part de vos découvertes.
- Après avoir examiné les tableaux trouvés chez la victime, nous avons découvert qu'il s'agissait de simples copies. La victime ne devait certainement pas avoir les moyens de se procurer des originaux qui peuvent atteindre plusieurs centaines de milliers d'Euros voire davantage dans certaines ventes aux enchères, expliqua-t-il
- Donc ainsi vous en avez déduit que Rosa Bonheur n'était pas très riche demanda un des jurés
- En effet, et après avoir fait quelques recherches dans nos archives, nous nous sommes aperçus que celle-ci était complètement ruinée. Elle ne s'était jamais remise de la vente que son père avait été contraint de faire de la collection qu'il possédait pour payer ses dettes de jeu, avant de se suicider. Mais nous n'avions pas fait le lien entre ce collectionneur et elle, car elle était le fruit d'une liaison avec une femme légère qui avait ainsi tenté de se faire épouser de telle sorte qu'il ne l'avait jamais reconnue, même s'il la voyait de loin en loin et lui avait transmis sa passion. Une histoire sordide à la Zola.
- Messieurs navrés d'interrompre cette déclaration mais il se fait tard, nous allons donc procéder à une suspension de séance, nous reprendrons demain.

Aujourd'hui, il est 14h le tout-Fontainebleau se presse pour pouvoir entrer dans la salle pour suivre les débats de l'affaire du cercueil de la tour Denecourt.

« M. le Commissaire veuillez continuer de nous exposer l'affaire, je vous prie » déclara le juge.

- Notre problème était malgré tout de trouver une photographie de « notre » **Rosa Bonheur**. Nous devons suivre la moindre piste. Sa mère avait disparu sans laisser de traces alors que Rosa venait juste d'être majeure. Lors des analyses, un poil d'animal avait été retrouvé sur la victime. L'analyse n'en avait pas été facile, car il ne s'agissait pas d'un poil de vulgaire chien ou chat. Il s'agissait d'un poil de manul.
- Pouvez-vous préciser ce dont il s'agit, M le Commissaire, s'il vous plait, intervint le juge.

Volontiers, M. le Juge. En effet, cet animal n'est pas courant sous nos latitudes. Il ressemble à un gros chat. On l'appelle également chat de Pallas du fait de son aspect. C'est donc bien un félin, appartenant à la sous-famille des félinés. Il s'agit... Attendez ! Je prends mes notes... Ah, oui, voilà ! C'est la seule espèce du genre otocolobus. Je ne peux pas vous en dire davantage, sauf qu'on en trouve en Mongolie ou au Tibet. Tout cela pour vous dire, que nous tenions là certainement une piste. Comment avait-il pu se retrouver sur la victime ?

Dans son estomac du chocolat. L'analyse parvint à nous indiquer qu'il s'agissait de **chocolat pâtissier de la marque Meunier**. Dans notre département, cette marque est connue, car elle vient de Noisiel et date de 1816. Pour vous la situer, ses tablettes sont emballées dans un papier vert avec une petite fille qui écrit sur un mur « **Chocolat Meunier, Meunier** ». Mais je ne savais pas quoi en faire.

Dans une enquête on a toujours besoin d'une part de chance. Un lundi matin, autour de la machine à café, un de mes inspecteurs me raconta son dimanche avec ses enfants au **parc des félins**, à Lumigny-Nesles-Ormeaux. Il en parlait avec force détails y compris du **chocolat Meunier** qu'il leur avait acheté et dont ils raffolaient, si bien qu'il n'avait pas eu le temps de fondre malgré la chaleur. Je l'écoutais avec distraction, quand soudain j'eus un déclic. Le parc des félins et le **chocolat Meunier**. Mais oui, c'était une piste, enfin peut-être. Cela ne nous coûtait rien de nous y rendre pour pouvoir consulter les enregistrements des caméras de surveillance.

Je ne fus pas long à obtenir une commission rogatoire. Bingo ! La victime avait été filmée à plusieurs reprises. On la reconnut à ses vêtements. Elle avait enfin un visage ! Celui d'un garçon manqué, une femme masculine, négligée, mais pas la silhouette d'une artiste, même si cette dernière réflexion est subjective...

Et puis surtout, il y avait une personne qui l'épiait, qui la suivait sur chacune des prises de vues. Il fallait donc désormais identifier cet individu. J'ai ensuite eu l'idée d'en faire de même avec la **locomotive de Longueville**, le musée vivant du chemin de Fer, près de Provins, du fait du ticket trouvé sur les lieux. Et là encore, Bingo ! La vidéo nous dévoila le même individu suivant **Rosa Bonheur**, en particulier lorsqu'elle s'intéressait à la locomotive 040T n° 3032 Rimaucourt datant de 1887 ainsi qu'au wagon bleu de voyageurs A 37 de 1860. L'intérêt qu'elle semblait leur porter résultait sans doute du fait qu'ils dataient d'une époque durant laquelle **Rosa Bonheur** avait vécu.

Mais qui était donc cet individu ? Nous avons trouvé quelques empreintes et traces ADN sur le cercueil et sur la rose, mais aussi sur le ticket d'entrée. Sur ce dernier, nous avons l'ADN de la victime et d'autres personnes, certainement du musée de l'Est du département. En croisant les fichiers, nous avons vite pu remonter à M. Boutet, connu défavorablement pour captation d'héritage, mais aussi pour attaque à main armée dans des galeries d'art parisiennes. L'une avait mal tourné faisant un mort. Il n'avait pas été possible à l'époque de prouver sa culpabilité.

L'avocat s'insurgea : « Cette affaire a été jugée et, comme vous l'avez dit, il n'y avait aucune preuve contre mon client. Nous ne sommes pas là pour évoquer le passé de mon client, même s'il a été blanchi ! »

Alors comment expliquez-vous les traces ADN de M. Boutet sur le cercueil, Maître ? interrogea le juge en mettant le bout d'une des branches de ses lunettes de vue à la bouche.

Il n'obtint aucune réponse.

Mais continuez, M. le Commissaire, poursuivit le juge.

Il s'avéra donc que M. Boutet avait été mieux renseigné que la police. Il avait appris dans le milieu de l'Art qu'une femme un peu marginale possédait des gravures originales de **Rosa Bonheur**, ainsi que des sanguines. Certaines n'étaient d'ailleurs pas répertoriées. Il n'en fallait pas davantage pour aiguïser sa convoitise.

Il ne vécut plus que pour cela. L'affaire était facile. Il trouva rapidement son lieu de résidence, y entra, mais elle le surprit alors qu'il fouillait tous les coins et recoins. Il y eut une lutte très brève. Il la frappa à plusieurs reprises au visage, ce qui explique le fait qu'elle était défigurée. Pour ce qui est du cercueil, il en avait un

dans le bric-à-brac de sa maison. Connus comme brocanteurs, on trouve chez eux tout et n'importe quoi, y compris des choses d'assez mauvais goût.

Nous avons retrouvé sur Facebook une photo de lui se présentant fièrement avec un squelette coiffé d'une perruque à la Louis XIV dans les bras devant ce cercueil, avec une affiche d'un goût des plus douteux : « cercueil d'occasion, très peu servi, service après-vente assuré ». Nous avons également épluché ses comptes à la banque. De nombreuses transactions en liquide et non-justifiées ont été ainsi dévoilées et en particulier trois jours après la mort de Rosa Bonheur.

Mais là, il a commis une faute. Voulant garder néanmoins un souvenir des œuvres volées, il les a photographiées. Elles ne sont plus sur la carte mémoire de son appareil photo, ni dans la mémoire de son ordinateur, mais nos spécialistes ont fait parler le disque dur. Et puis nous avons fini par trouver un DVD caché avec de nombreuses choses dérobées depuis de nombreuses années, en particulier chez maître Osenat, le fameux commissaire-priseur bellifontain.

D'autre part, nous avons relevé les mêmes traces de pneus sur le lieu du crime, près de la tour Denecourt et enfin elles correspondent à celles particulièrement usées des pneus de la camionnette de marque Renault de M. Boutet. Malgré le soin qu'il a apporté à nettoyer l'intérieur du véhicule, nous avons trouvé des traces de sang dont l'ADN correspond à celui de Mme Bonheur.

Cela ne prouve pas que mon client est coupable. N'importe qui a pu prendre sa voiture pour commettre le méfait et ainsi le compromettre.

Maître, laissez finir le commissaire, je vous prie ! Vous aurez la parole à votre tour.

Merci, M. le Juge ! si nous avons ainsi rapidement pu établir la culpabilité de M. Boutet, nous ne comprenons pas comment le cercueil avait pu disparaître. Le coupable présumé est spécialiste de l'Art, mais pas prestidigitateur. Nous ne parvenons pas à élucider ce mystère. Cela l'amusait beaucoup de nous voir tourner en rond lors des différents interrogatoires. C'était notre mystère de la chambre jaune, notre assassinat 1 rue Morgue. Mais c'était sans compter sur la perspicacité de mes hommes. En l'occurrence il s'agit d'une toute jeune capitaine nouvellement affectée, mais dont le grand-père était un passionné de la forêt de Fontainebleau, membre des Amis de la Forêt.

Elle a passé son enfance à parcourir le massif avec son grand-père. A sa mort, c'est à elle que sa grand-mère a donné sa collection de cartes dont certaines datent de Louis XIV. Parmi les nombreux documents, elle possède les plans de construction de la Tour Denecourt. J'avais tenté de me les procurer, mais on m'a toujours expliqué qu'ils avaient disparu... Mais non, ils n'ont pas disparu. Son grand-père les avait sauvés. Elle m'expliqua que petite fille, elle avait suivi un jour le vieux monsieur qui lui avait expliqué qu'il était le seul à connaître encore ce secret et qu'elle devait promettre de ne jamais en parler, ni à ses parents, ni à son frère, ni à ses amis. Elle avait juré ! Et jusqu'à aujourd'hui elle avait tenu sa parole. Elle m'avoua qu'elle ne l'aurait jamais raconté si la situation n'avait pas été aussi grave. Son grand-père l'aurait fait lui aussi, elle en était sûre.

Nous partîmes donc ensemble un après-midi baigné de soleil et entrâmes dans la grotte de la croix du Calvaire où le cercueil avait été retrouvé par la suite.

Après s'être assurée que nous n'allions pas avoir de visite indésirée, elle sortit deux lampes électriques de son sac à dos et me demanda de la suivre. Après avoir dégagé le sable couvrant le bas d'un des rochers de la grotte, elle inséra sa main droite dans une petite fente entre deux rochers. Oh surprise ! J'entendis un déclic. La mienne n'aurait pas pu passer. Elle m'expliqua d'ailleurs que cela avait contribué au fait que son grand-père l'avait emmenée avec lui, car il avait de grosses mains. Nous poussâmes le rocher et découvrîmes un couloir assez bas de plafond.

Elle me dit en souriant : « J'espère que vous n'êtes pas claustrophobe, commissaire ». Effectivement le couloir n'était pas très haut. Le sable du sol avait encore des traces de pas. J'avais l'impression de me retrouver dans les romans de Maurice Leblanc que je lisais enfant : L'île aux trente cercueils ou L'aiguille creuse. La capitaine Delcour me dit les avoir dévorés aussi lorsqu'elle était petite dans la bibliothèque de son grand-père. Nous avons donc cheminé sur une assez longue distance que je suis incapable d'évaluer dans le noir et dans le sable, il y avait encore dans le faisceau de nos lampes, les traces du cercueil qui avait été tiré. Puis nous arrivâmes dans une sorte de petite salle souterraine au bout de laquelle se trouvait un escalier que nous gravâmes. Des traces de bois étaient visibles sur les marches. En haut un mécanisme actionné par un levier nous permit de faire pivoter le sol de la plateforme de la tour.

Je ne vous dis pas la frousse que nous avons involontairement faite aux enfants de l'école primaire Paul Jozon, qui se trouvaient là avec leurs enseignants pour une course d'orientation. Nous avons notre solution ! Nous avons alors appelé des renforts et la police scientifique a fait les analyses nécessaires, mais surtout, on a retrouvé une partie des œuvres volées depuis des années et une partie de celles dérobées chez « notre » Rosa Bonheur. On a aussi retrouvé un cahier de votre client, Maître, où il consignait les dates, les objets volés et le nom des victimes et ce, écrit de sa propre main. A la date du 25 avril 2008, il a écrit : « *Je vais corriger une grave erreur. On ne peut pas laisser de tels chefs d'œuvres entre les mains d'une telle femme. Et puis, il faut aussi la faire disparaître. Il est inadmissible qu'elle porte le même nom et le même prénom que la grande, la seule, la vraie Rosa Bonheur. Il faut qu'elle meure* ». Et de poursuivre à la date du lendemain : « *Mission accomplie ! Dommage que l'on ne sache jamais que c'est moi qui ai accompli cette œuvre ! Je mérite une médaille !* » Il mérite plutôt de nombreuses années derrière les barreaux.

C'est ainsi que s'achève la dernière audience au Palais de Justice de Fontainebleau. La cour s'est retirée pour délibérer, chers auditeurs.